Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260219-2026_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	*Présents*	*Votants*
23	*21*	*21*

Date de la convocation : *28 janvier 2026*

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre février à 19h00, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison pour Tous de Lanneplaà, sous la Présidence de M. Jean-Jacques SENSEBÉ, Président.

Présents : Jean-Jacques SENSEBE, Président,

Jean-François BILLERACH, Luis CONEJERO, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Pierre LABENNE, Albert LAHITETTE, Jeanne LAMAZERE, Aline LANGLÈS, Patrice LARROUTURE, Jérémy LAUDA, Alain LENGLET, Luc MONBEIG, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,

Jean Michel BERGES, Madeleine PICHAUREAU, Emilie DARSAUT, Jean-Louis GROUSSET, Carlos RAMALHO, délégués suppléants.

Excusés :

Absents : Philippe DARTIGUE PEYROU et Delphine LARRIEU.

Secrétaire : Jeanne LAMAZERE.

Finances : Débat sur les orientations budgétaires 2026 *(délibération n° 2026-17)*

Monsieur le Président rappelle que la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est une obligation, depuis 1992, s'imposant aux collectivités de plus de 3 500 habitants dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il présente le rapport des orientations budgétaires de 2026 pour les charges communes et les 3 services du syndicat (Assainissement Non Collectif, eau potable et Assainissement Collectif) avec les budgets consolidés suite au transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Adopte le Rapport d'Orientation budgétaires 2026 pour les charges communes et les services d'assainissement non collectif, d'eau potable et d'assainissement collectif, dont un exemplaire est joint à la présente,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.
- Mesdames et messieurs les Maires des communes membres

Pour	Abstention	Contre
21	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 4 février 2026

Le Président

Jean-Jacques SENSEBE

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260219-2026_17-DE